



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 31 AOÛT 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un août à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18  
Pouvoirs : 6  
Absents : 5

Date de la convocation : 24 août 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
GOLA Odile représentée par D BIOTTEAU  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER

**ABSENTS :** DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, BEUNEL Philippe

**Secrétaire de séance :** Lydie BARBOTTIN

### DELIBÉRATION N°130

**Rapporteur :** Christian MICHAUD

### OBJET : CREATION DE POSTE AU 6 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la création du poste suivant **au 6 septembre 2021**:

**-1 poste de cadre de santé de 1ère classe** à 35h suite au recrutement par voie de mutation d'une responsable adjointe pour la structure multi-accueil.

----

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-décide** de créer le poste ci-dessus au 6 septembre 2021;

**-fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;

**-charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le

